

# CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2025/2026

#### POUR LE PRIMAIRE



Modification des horaires de l'école primaire à compter de la rentrée 2025, <u>de 8h10 à 11h25</u> <u>et de 13h20 à 16h20</u>. La porte de l'école sera ouverte pour permettre <u>l'accueil des élèves de 8h00 à 8h10</u>, de 13h15 à 13h20 et de 16h20 à 16h30 pour la sortie des élèves.

#### I - PERISCOLAIRE

Vous pourrez procéder à l'inscription au périscolaire depuis votre compte école directe avant la rentrée, les informations vous seront adressées par la messagerie école directe. Il n'y a pas de périscolaire le lundi 1 septembre.

#### **II - CANTINE**

Les repas sont servis tous les jours sauf le mercredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront s'inscrire auprès du sécrétariat du primaire, la facturation se fera au prix du repas-ticket (Voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

Toute demande de changement se fera uniquement par écrit auprès du chef d'établissement.

# III - TENUE ET COMPORTEMENT

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement avec la blouse de l'école attachée et propre ainsi qu'une tenue conforme au projet de l'établissement. Il est interdit de venir avec des bijoux, casquette, caleçon de bain, vêtements déchirés, piercing, legging, short, dessins dans les cheveux, les cheveux seront attachés. Une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à celui-ci.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

Sur le temps scolaire de 8h à 16h30 les élèves sont soumis au règlement intérieur, pendant le temps du périscolaire matin, midi et soir les élèves doivent avoir un comportement en adequation avec notre projet d'établissement. Si cela n'était pas le cas alors nous serions contraints de ne plus accepter l'élève pour une période définie par le chef d'établissement.

#### **IV - FOURNITURES SCOLAIRE**

Les fournitures scolaires ainsi que les fichiers sont commandés par l'enseignante de la classe et seront distribués au fur et à mesure des besoins de chacun. Ils seront facturés directement via la facture.

Les manuels sont à la charge de la famille – Un partenariat avec l'Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires (ARBS) vous est proposé afin de pouvoir louer les manuels de votre enfant. Vous trouverez les informations sur votre compte école directe dans la partie « documents » et sur notre site internet www.isjm.fr.

#### IV – CARNET DE CORRESPONDANCE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession le carnet de correspondance. <u>Les parents</u> doivent le vérifier chaque soir et le signer si nécessaire.

Pour les élèves autorisés à sortir seuls de l'école aux heures de sorties, le carnet est obligatoire. Tout carnet de correspondance détérioré ou perdu sera remplacé et facturé 6€, ainsi que pour manque de place (coupons absences, retards, ...).

## V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, quelque soit le motif, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement <u>avant 8 heures</u>, par message sur école directe. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le coupon se trouvant dans le carnet de correspondance. La porte de l'école sera ouverte pour permettre l'accueil des élèves de 8h00 à 8h10, de 13h15 à 13h20 et de 16h20 à 16h30 pour la sortie des élèves. Les entrées et sorties en dehors des heures d'ouverture seront possibles avec l'autorisation du chef d'établissement.

# VI-PASTORALE

Pour les élèves des classes de maternelle, CP et CE1, la culture humaine et religieuse se fera au sein de la classe. Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, vous aurez le choix entre plusieurs propositions. Nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire d'inscription qui sera disponible dans votre espace ecole directe en début d'année scolaire.

# VII - CONSIGNES

Elles auront lieu le mercredi, dans les bâtiments de l'Institution. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

#### VIII - DATES A RETENIR

**Réunion parents/professeurs :** Les enseignants présenteront leur pédagogie à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu au cours des trois premières semaines du mois de septembre <u>sans la présence des enfants.</u>

Attention : les enfants ne sont pas autorisés à rester seuls dans la cour.

Les parents des élèves de maternelle pourront déposer le matériel de leur enfant le jeudi 28 aout de 8h à 9h ou le vendredi 29 aout 15h30 à 16h30 à l'école primaire 8 rue Charbonnier de Belloy.

#### Les réunions auront lieu à 17h00 :

Petite Section: le jeudi 4 septembre

Moyenne et Grande section: le lundi 8 septembre

CP: le mardi 9 septembre

CE1/CE2 : le jeudi 11 septembre CE2/CM1 : le vendredi 12 septembre CM1/CM2 : le mardi 2 septembre

Pour les classes à double niveau, une information vous sera transmise au plus tard le jour de la rentrée concernant la date de la réunion pour votre enfant.

#### **POUR LE SECONDAIRE**

#### I - LANGUES VIVANTES

Les langues enseignées dans l'établissement sont l'anglais, l'espagnol, le chinois et l'allemand. Pour toute autre langue la famille devra présenter à l'établissement une convention de formation avec le CNED au plus tard sous quinzaine après le jour de la rentrée. Ce document et à mettre à la signature du chef d'établissement. A défaut, l'élève devra s'inscrire dans une des langues enseignées dans l'établissement.

### II - ETUDE

L'étude surveillée du collège et 3PM, qui a lieu de 16H20 à 17H15 est facultative. Elle est assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'inscription aura lieu la semaine de la rentrée sur école directe. L'étude du soir sera facturée par trimestre, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera le lundi 08 septembre.

# III - RESTAURATION

Les repas sont servis du lundi au vendredi, excepté le mercredi pour les collégiens. Les élèves désirant déjeuner occasionnellement au self, devront badger. Le repas sera porté sur une facture intermédiaire (voir feuille tarifs).

La desinscription à la demi-pension est possible uniquement en fin de période facturation (fin décembre et fin mars).

# IV - LIVRES SCOLAIRES

 $\underline{\text{COLLEGE}}$ : (de la  $6^{\text{ème}}$  à la  $3^{\text{ème}}$ ,y compris 3PM) Les livres scolaires sont prêtés par l'école. Ils sont au format numérique installés sur les tablettes. Les cahiers de TP seront ajoutés à la facturation.

## LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Les manuels scolaires seront loués au prix de 90 € au lycée.

Le montant de la location pourra être débité de la carte HDF et/ou reporté sur la première facture

<u>NB</u>: la carte HDF est à commander pour les élèves de seconde entrant au lycée ; pour le niveau 1<sup>ière</sup> et terminale, la carte est recréditée automatiquement. Les élèves de 3PM peuvent, s'ils en font la demande, bénéficier dès leur entrée en troisième de la carte Génération Hauts de France. Attention, si la carte à été perdue par l'élève, le conseil régional débite 5€.

#### V - SPORT

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS. Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est <u>EXCLUSIVEMENT</u> réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au <u>feutre indélébile</u>.

#### VI - REGLEMENT

Il vous est recommandé de lire tout particulièrement les règlements intérieurs qui vous seront diffusés le jour de la rentrée.

# VII - CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession la carte personnelle délivrée en début d'année scolaire. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. Les élèves de collège doivent se présenter chaque jour dans l'établissement avec leur carnet de correspondance. Le carnet de correspondance est dématérialisé pour les élèves du lycée et 3PM ; il est accessible sur école directe. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 6 €. Il en sera de même pour le carnet de correspondance du collège.

# VIII – CARACTÈRE PROPRE

Dans le cadre de son projet éducatif, l'établissement propose des activités pastorales de deux natures :

- Activités religieuses : messes, cathéchèse, célébration, etc... Les élèves y participent sur la base d'une démarche volontaire
- Activités de nature culturelle : culture humaine et religieuse, rond-point pastoral, temps-fort. Ces activités sont obligatoires et se font dans le respect des consciences.

#### IX - DIVERS

#### Communication avec l'établissement :

L'établissement communique essentiellement par école directe (messagerie, facturation, informations, notes et emploi du temps). Les identifiants de connexion seront envoyés aux familles des nouveaux élèves au moment de l'inscription et aux élèves le jour de la rentrée des classes. Les identifinats de connexion restent les mêmes pour les parents qui ont déjà des enfants scolarisés dans l'établissement. Les élèves et les parents sont invités à consulter leur messagerie école directe régulièrement. Pour toute communication des parents avec l'établissement, par téléphone ou école directe, il est demandé aux familles de préciser le nom, le prénom et la classe de l'élève concerné afin d'être orienté vers le bon interlocuteur.

Il est important que les parents utilisent leurs codes « parents », et que les élèves utilisent leurs codes « élève ».

#### Bourses:

<u>Collège et lycée</u>: Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale en 2024/2025 doivent renouveler leur demande pour 2025/2026, cette bourse étant annuelle. Pour ceux qui n'en bénéficiaient pas en 2024/2025 et susceptibles d'y prétendre, pourront télécharger le dossier sur école directe. Un message école directe sera envoyé à l'ensemble des familles pour les informer de la mise à disposition des dossiers.

A partir de l'année scolaire 2025/2026 : Il n'y a plus de bourse départementale au collège

#### Transports:

Les élèves qui n'ont pas demandé leur carte de car doivent le faire impérativement avant la rentrée auprès de la société Kéolis secteur Sud Est 21 rue Félix Louat Senlis 03 44 53 93 60 (formulaire disponible sur notre site www.isim.fr) ou auprès de la SNCF pour les élèves qui prennent le train.

# Portable au collège :

Depuis la rentrée 2024, seuls seront autorisés à entrer au collège, les téléphones sans écran et sans appareil photo, à touches, et permettant uniquement de téléphoner. Bien sûr ceux-ci devront être éteints et rangés quand l'élève est dans l'établissement. En conséquence, l'ensemble des objets connectés (montres, écouteurs sans fil, etc ...) sont également interdits dans l'enceinte de l'établissement.

La direction de l'établissement appliquera une tolérance zéro sur cette règle. Y contrevenir et détenir un téléphone de type smartphone entraînera, de facto, une sanction lourde, pouvant aller jusqu'à la convocation d'un conseil de discipline et le renvoi de l'élève.

#### **DATES A RETENIR**

# Rencontre des parents avec les équipes pédagogiques :

Classes de 6<sup>ème</sup> A, B, C, D, E, F lundi 1 septembre à 18 heures.

Classes de 5<sup>ème</sup> A, B, C, D, E, F mardi 9 septembre à 18 heures.

Classes de 2<sup>de</sup> d'enseignement général et professionnelle et 4B uniquement le lundi 8 septembre à 18 heures.

Classes de premières et terminales générales et technologique, et premières et terminales professionnelles, classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers le jeudi 11 septembre à 18h00.

# **POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE:**

#### I – RENTREE, JOURNEES DIVERSES ET VACANCES SCOLAIRES

#### **RENTREES:**

Primaire:

Grande section au CM2 : le 01/09/2025 à 8h10

Petite Section : le 01/09/2025 de 08h10 à 11h25 (pas classe l'après-midi) Moyenne section : le 01/09/2025 de 13h15 à16h20 (pas classe le matin)

Collège:

5°/4°/3°/3PM le 01/09/2025 à 8h Sixièmes : le 01/09/2025 à 9h

Lycées:

Le 01/09/2025 à 8h00 <u>BTS1</u>: 01/09/2025 à 10h <u>BTS2</u>: 01/09/2025 à 8h00 Enseignement supérieur:

Licence, MS1: le 01/09/2025 à 8h30

MS2 : le 04/09/2025 à 8h30

TOUSSAINT : du 17/10/2025 après la classe au 03/11/2025 au matin. NOEL : du 19/12/2025 après la classe au 05/01/2026 au matin. HIVER : du 13/02/2026 après la classe au 02/03/2026 au matin. PRINTEMPS : du 10/04/2026 après la classe au 27/04/2026 au matin.

Ascension: du mardi 12/05/2026 (primaire) du mercredi 13/05/2026 (secondaire) après

la classe au 18/05/2026 au matin.

#### Journées pédagogiques :

Mercredi 5 novembre 2025 Vendredi 06 mars 2025 Vendredi 03 juillet 2025

Il n'y aura pas classe pour l'ensemble des élèves à ces dates.

#### Journée portes ouvertes :

Le samedi 7 mars 2025

## III- ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

La date de l'assemblée générale de l'A.P.E.L. sera communiquée ultérieurement. Elle se tiendra dans l'enceinte de l'établissement.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

## IV - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève, le dernier bulletin et l'avis de passage.